

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT RCA15 22001

PRENEZ AVIS que le conseil de l'arrondissement Le Sud-Ouest a adopté, lors de sa séance régulière du 13 janvier 2015, le règlement suivant :

RÈGLEMENT SUR LES TARIFS (EXERCICE 2015)

Ce règlement entre en vigueur au jour de la publication du présent avis. Il est disponible pour consultation au bureau Accès Montréal situé au 815, rue Bel-Air, du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h.

Montréal, le 15 janvier 2015

Pascale Synnott, avocate
Secrétaire d'arrondissement